

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 222-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.876

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brunner (Hinterkappelen, PS) (porte-parole)
Zybach (Spiez, PS)
Zäch (Burgdorf, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: 1287/2015 du 28 octobre 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Hébergement des réfugiés dans les communes du canton de Berne: nouvelles options

Le Conseil-exécutif est chargé de tester de nouveaux modèles d'hébergement et de prise en charge des requérants et requérantes d'asile. Un projet pilote est mené actuellement dans la commune de Wohlen. Après évaluation de l'expérience, le modèle de Wohlen sera étendu à d'autres communes.

Le canton de Berne fournit un soutien financier et logistique aux communes et aux organisations gérant des centres d'hébergement de manière à ce que l'hébergement de moins de 100 personnes sur le même site puisse être assuré à prix coûtant.

Le modèle de financement actuel sera revu et si nécessaire, adapté.

Développement :

On ne saurait tolérer que ce soit les victimes qui pâtissent du conflit indigne qui oppose le canton et les communes dans l'attribution des réfugiés.

La Confédération attribue les réfugiés aux cantons selon les dispositions prévues par la loi. Les cantons doivent les placer dans des communes où ils attendent la décision de la Confédération

concernant leur demande d'asile. La crise des réfugiés est loin d'être terminée. D'après les prévisions, quelque 1000 personnes pourraient affluer en Suisse chaque semaine. Berne est un grand canton qui devra accueillir toujours plus de réfugiés. Il s'en voit attribuer actuellement 125 par semaine.

Héberger en sous-sol des personnes traumatisées par la guerre est une solution complètement insatisfaisante du point de vue humanitaire. Pour les communes également et la population locale, l'accueil de 100 personnes ou plus au même endroit constitue une situation critique.

Dans toute l'Europe, l'hébergement des réfugiés est un problème dont on ne voit pas l'issue. Il faut trouver de nouvelles options intégrant les ressources de la population pour rendre la situation plus acceptable pour tous.

Le 3 juin dernier, le Grand Conseil a accepté une modification du système de financement des centres d'hébergement d'urgence, soit le passage au financement par objet. D'après les documents, les centres d'hébergement d'urgence sont des locaux en sous-sol.

Les communes sont-elles plus nombreuses à être disposées à héberger les réfugiés dans des locaux en surface, à condition que ce soit en petits groupes de 30 à 50 personnes. Mais il faut pour cela adapter le système de financement. Actuellement, les locaux en surface doivent accueillir au minimum 100 personnes pour que les frais soient couverts. Il faudrait faire descendre la barre à 30 à 50 personnes.

Motivation de l'urgence :

Nous assistons à une véritable tragédie. Nous sommes dans l'impasse en ce qui concerne l'hébergement des réfugiés. Il faut trouver rapidement de nouvelles solutions, durables et innovantes.

Réponse du Conseil-exécutif

Suite à l'opposition manifestée par les communes contre la création, projetée par le canton, de solutions d'hébergement temporaires de grande taille, la possibilité d'atteindre l'objectif visé au moyen de structures plus petites est à l'étude. À cet égard, le Conseil-exécutif se félicite du projet mené à Wohlen.

Partant, il est favorable à l'octroi de moyens supplémentaires, examiné au plan cantonal, pour tester de nouvelles formes de logement et d'encadrement destinées aux personnes relevant du domaine de l'asile et assurer l'exploitation d'hébergements collectifs de taille réduite. Le Conseil-exécutif est notamment disposé à réexaminer l'actuel système de financement dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE). Il faut toutefois s'attendre à ce qu'une nouvelle organisation engendre des frais plus importants, du fait que l'encadrement des requérants d'asile sur plusieurs sites de petite taille est plus coûteux. L'organe cantonal compétent en matière de dépenses devra dès lors accorder les moyens nécessaires.

Au vu des éléments exposés ci-avant, le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil